

Décret n° 91-779 portant Code de déontologie des sages-femmes

08/08/1991

Abrogé par le relatif aux parties IV et V (dispositions réglementaires) du code de la santé publique et modifiant certaines dispositions de ce code, art. 5.
Voir dorénavant les articles D 4127-301 à D 4127-367 du code de la santé publique.

Mots-clés : Sage-femme - Code de déontologie - Secret professionnel - Indépendance - Exercice libéral et salarié